



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Pilotage et de
l'Animation Interministérielle**

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : M. Pierre THIEBERT
Tél : 03 29 69 88 72
Courriel : pierre.thiebert@vosges.gouv.fr

Epinal, le

31 DEC. 2024

Monsieur le directeur,

Par arrêté n° 10/2024/ENV du 13 février 2024, je vous ai mis en demeure de remédier dans le délai de trois mois aux non-conformités à la réglementation sur les installations classées, de votre abattoir sis à Domvallier (88500), Zone Franche Aéroport Sud Lorraine, Rue de Bourgogne.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, dans son rapport reçu à la préfecture le 27 décembre 2024, l'inspection des installations classées me confirme avoir constaté le respect des dispositions de mon arrêté de mise en demeure.

Dans ces conditions, je considère désormais close cette affaire.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète,
Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe de Bureau

Lauren DAURES

Monsieur le directeur de la
Société ELIVIA
Zone Franche Aéroport Sud Lorraine
Rue de Bourgogne
88500 DOMVALLIER

Préfecture des Vosges
Tél : 03 29 69 88 88
www.vosges.gouv.fr
1, Place Foch – 88 026 Épinal Cedex
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Copie transmise pour information à :

- Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations
Service productions animales et environnement
- Monsieur le maire de Domvallier
- Monsieur le sous-préfet de Neufchâteau